

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES**

DE

H O L O G R A M . I N D U S T R I E S

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE HOLOGRAM INDUSTRIES

INITIEE PAR LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Surys

CONSEILLEE PAR :



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Hologram. Industries a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 novembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Hologram. Industries.

Ce document complète la note en réponse d'Hologram. Industries établie dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée le 12 novembre 2013 par Surys sur les actions d'Hologram. Industries, visée par l'AMF le 26 novembre 2013 sous le numéro 13-365, en application d'une décision de conformité du même jour.

Un communiqué a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Le présent document relatif aux autres informations de la société Hologram. Industries ainsi que la note en réponse de la société Hologram. Industries sont disponibles sur les sites Internet d'Hologram. Industries (www.hologram-industries.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

HOLOGRAM. INDUSTRIES SA

22 avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne la Vallée Cedex 3

1.	PREAMBULE.....	3
2.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE.....	4
2.1	Dénomination sociale	4
2.2	Siège social	4
2.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce et des sociétés	4
2.4	Durée de la Société.....	4
2.5	Durée de l'exercice social	4
2.6	Objet social.....	4
3.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL D'HOLOGRAM. INDUSTRIES	5
3.1	Capital social.....	5
3.2	Cession et transmission des actions	5
3.3	Droits et obligations attachés aux actions ordinaires	5
3.4	Droits et obligations attachés aux actions de préférence.....	5
3.5	Autres titres donnant accès au capital	5
3.6	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	6
3.7	Nantissements, garanties, sûretés	6
4.	ADMINISTRATION ET CONTROLE D'HOLOGRAM. INDUSTRIES.....	6
4.1	Conseil d'administration et direction générale d'Hologram. Industries	6
4.2	Commissaires aux comptes d'Hologram. Industries.....	7
5.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	7
5.1	Historique	7
5.2	Chiffres clés relatifs à la situation financière d'Hologram. Industries	9
5.2.1	Publication du chiffre d'affaires du premier semestre 2013.....	9
5.2.2	Publication des résultats du premier semestre 2013	11
5.2.3	Résiliation du contrat de liquidité.....	12
5.2.4	Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013	12
6.	LIENS CAPITALISTIQUES	13
6.1	Répartition du capital	13
6.2	Franchissements de seuils	14
6.3	Stipulations du Pacte relatives aux transferts de titres Hologram. Industries.....	14
6.4	Organigramme du groupe Hologram. Industries à la date du présent document.....	14
7.	FAITS EXCEPTIONNELS CONCERNANT HOLOGRAM. INDUSTRIES	15
8.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	15
9.	AUTRES INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	16
9.1	Autres événements récents	16
9.1.1	Entrée de Cathay Capital au capital de Surys	16
9.1.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	16
9.1.3	Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Hologram. Industries.....	17
9.1.4	Dépôt du projet d'Offre par la société Surys	17
9.1.5	Information sur l'acquisition de l'usine de Bussy Saint-Georges	18
9.1.6	Informations sur les tendances	18
9.2	Calendrier indicatif de l'Offre	18
10.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A HOLOGRAM. INDUSTRIES	19

1. PREAMBULE

Conformément au titre III du livre II et en particulier aux dispositions des articles 231-1 et 233-1 du règlement général de l'AMF, Surys, société par actions simplifiée au capital de 3 178 927 euros, dont le siège social est situé 22, avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel, Bussy Saint-Georges, 77607 Marne La Vallée Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 793 629 148 (« **Surys** » ou l'« **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires de la société Hologram. Industries, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1 083 509,20 euros, dont le siège social est situé 22, avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel, Bussy-Saint-Georges, 77607 Marne la Vallée Cedex 3 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 325 020 733 (ci-après « **Hologram. Industries** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité des actions Hologram. Industries non détenues par elle, en ce compris les 268 735 actions auto-détenues par la Société, à l'exclusion des actions gratuites attribuées par la Société faisant l'objet d'une obligation de conservation¹, soit au 26 novembre 2013, un nombre maximum de 489 150 actions Hologram. Industries, au prix de 35 euros par action Hologram. Industries payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

En application de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, Surys demandera la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dès la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et au plus tard dans les trois mois de sa clôture. Dès lors, les actions de la société Hologram. Industries qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation de 35 euros par action, égale au prix de l'Offre.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062168.

Surys a été constituée le 13 juin 2013 pour les besoins de l'offre publique d'achat simplifiée déposée le 24 juin 2013 par Surys et dont les modalités sont décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur ayant reçu le visa n°13-341 en date du 9 juillet 2013 (l'« **Offre de Juillet 2013** »). Surys est contrôlée par M. Hugues Souparis², Président directeur général et fondateur d'Hologram. Industries, dont il est également le principal actionnaire³.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est présentée par Crédit du Nord qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrits dans la note en réponse établie par la Société et visée par

¹ Soit 4 250 actions attribuées gratuitement par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et soumises à un engagement de conservation expirant le 24 décembre 2014. Il est rappelé à cet égard que l'Initiateur a conclu un engagement de liquidité avec le salarié du groupe Hologram. Industries détenant ces 4 250 actions gratuites, aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé auprès dudit salarié à acquérir la totalité de ces actions.

² M. Hugues Souparis détient, à la date du présent document, directement 950 actions et indirectement à travers la société HI Finance (société par actions simplifiée contrôlée par M. Hugues Souparis au capital de 12 068 237,61 euros dont le siège social est situé 9, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 883 645, ci-après « **HI Finance** ») 2 730 161 actions de Surys, représentant ensemble environ 85,91 % du capital de Surys, le solde étant détenu à hauteur de 9,72 % par les fonds communs de placement à risques Abénex IV et Abénex Entrepreneurs IV, représentés par leur société de gestion Abénex Capital, société par actions simplifiée au capital de 2.000.001 euros, dont le siège social est situé 9, avenue Matignon, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 938 528 (ci-après ensemble, « **Abénex Capital** »), et à hauteur de 4,37 % par les fonds Cathay Capital II FCPR et Sino French SME Fund FCPR, représentés par leur société de gestion Cathay Capital Private Equity SAS (à l'issue de la mise en œuvre des accords conclus avec Abénex Capital et avant exercice par leurs porteurs de l'intégralité des BSA 2 et capitalisation de l'Avance et de l'Avance HI Finance, tels que ces termes sont définis en section 1.1.1.d ci-après).

³ M. Hugues Souparis détient indirectement, par l'intermédiaire de Surys, 4 936 146 actions Hologram. Industries représentant autant de droits de vote, soit 90,91 % du capital et 90,90 % de droits de vote de la Société, calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base d'un capital composé de 5 429 546 actions représentant 5 430 194 droits de vote au 26 novembre 2013.

l'AMF le 26 novembre 2013 sous le numéro 13-365, en application d'une décision de conformité du même jour, qui peut être obtenue sans frais auprès de la Société et est disponible sur le site internet de la Société (www.hologram-industries.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent document est établi par Hologram. Industries conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, en tant que société visée par l'Offre.

Le présent document incorpore par référence (i) le document de référence d'Hologram. Industries déposé auprès de l'AMF et diffusé le 2 avril 2013 (le « **Document de Référence 2012** »), (ii) le rapport financier semestriel de la Société au 30 juin 2013 et (iii) le document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société, déposé le 9 juillet 2013 auprès de l'AMF dans le cadre de l'Offre de Juillet 2013. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société (www.hologram-industries.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE

2.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « HOLOGRAM. INDUSTRIES ».

2.2 Siège social

Parc d'Activité Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne La Vallée Cedex 3

2.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce et des sociétés

Hologram. Industries est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 325 020 733.

2.4 Durée de la Société

La durée de la Société est de 99 ans, expirant le 1^{er} septembre 2081, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.5 Durée de l'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se clôture le 31 décembre.

2.6 Objet social

Hologram. Industries a pour objet l'ingénierie, tant en France qu'à l'étranger, la conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL D'Hologram. INDUSTRIES

3.1 Capital social

Au 25 novembre 2013, le capital social d'Hologram. Industries est divisé en 5 429 546 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

3.2 Cession et transmission des actions

L'article 14 des statuts d'Hologram. Industries stipule que les actions sont librement négociables.

3.3 Droits et obligations attachés aux actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Chaque action donne droit à un droit de vote. Toutefois, les actions inscrites sous la forme nominative et détenues par un même actionnaire depuis plus de deux ans se voient attribuer un droit de vote double conformément à l'article 39 des statuts d'Hologram. Industries.

3.4 Droits et obligations attachés aux actions de préférence

Les statuts ne prévoient pas la possibilité d'émettre des actions de préférence.

3.5 Autres titres donnant accès au capital

La Société a procédé d'une part à l'attribution d'actions gratuites (les « **Actions Gratuites** ») et d'autre part à l'attribution d'options de souscription d'actions (les « **Options** »). Les principales caractéristiques de ces plans d'attribution d'Actions Gratuites et d'Options sont détaillées dans le Document de Référence 2012.

6 000 Options en circulation ont été exercées par leur titulaire au cours de l'Offre de Juillet 2013 et les actions issues de l'exercice de ces Options ont été apportées à l'Offre de Juillet 2013. En conséquence, seules 9 000 Options restent exerçables à compter du 12 août 2014. Ces Options ont fait l'objet d'un engagement de liquidité conclu par l'Initiateur avec le salarié du groupe Hologram. Industries en bénéficiant, aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé à acquérir auprès dudit salarié la totalité des actions Hologram. Industries résultant de l'exercice de ces Options, à un prix égal au prix de l'Offre.

Par ailleurs, il existe (i) 3 000 Actions Gratuites en cours d'acquisition par leur titulaire qui ne pourront donc pas être apportées à l'Offre et (ii) 4 250 Actions Gratuites faisant l'objet d'un engagement de conservation qui ne sont donc pas visées par l'Offre. Il est rappelé à cet égard que l'Initiateur a conclu un engagement de liquidité avec un salarié du groupe Hologram. Industries, aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé auprès dudit salarié à acquérir la totalité des 4 250 Actions Gratuites qu'il détient (et qui sont soumises à un engagement de conservation expirant le 24 décembre 2014), l'opération devant être réalisée le premier jour ouvré suivant l'expiration de la période de conservation, soit le 26 décembre 2014, à un prix par Action Gratuite égal au prix de l'Offre.

A l'exception des Options et des Actions Gratuites, il n'existe à la date du présent document, aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote d'Hologram. Industries.

3.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

Hologram. Industries n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

3.7 Nantissements, garanties, sûretés

Depuis la date de dépôt du Document de Référence 2012, Hologram. Industries a consenti des sûretés dans le cadre normal d'opérations de crédit-bail. Ainsi, dans le cadre du financement de l'acquisition d'une nouvelle usine, la société Bussy Industries a consenti au profit des crédits-bailleurs un nantissement du contrat de crédit-bail immobilier, et une cession à titre de garantie des loyers à provenir du bail de sous-location à la société Hologram. Industries.

4. ADMINISTRATION ET CONTROLE D'HOLOGRAM. INDUSTRIES

4.1 Conseil d'administration et direction générale d'Hologram. Industries

Composition actuelle du conseil d'administration de la Société	
Nom	Fonction
M. Hugues Souparis	Président-directeur général
M. François Poirier	Administrateur
M ^{me} Michèle Baur	Administratrice
M. Roland Bellande	Administrateur
M ^{me} Sandrine Le Grand	Administratrice
M. Nathan Souparis	Administrateur

M. Hugues Souparis et HI Finance ont conclu, le 21 juin 2013, avec Abénex Capital, un pacte d'associés entré en vigueur le 21 juin 2013⁴, constitutif d'une action de concert au sens de l'article L. 233-10 I du Code de commerce⁵, afin de régir leurs relations au sein de Surys et d'Hologram. Industries.

Le 4 octobre 2013, M. Hugues Souparis, HI Finance, Abénex Capital et les fonds communs de placement à risques Cathay Capital II FCPR et Sino French SME Fund FCPR, représentés par leur société de gestion Cathay Capital Private Equity, société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros, dont le siège social est situé 45, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 506 045 (ci-après ensemble « **Cathay Capital** ») ont conclu un nouveau pacte d'associés ayant pour objet de régir leurs relations au sein de Surys et d'Hologram. Industries (le « **Pacte** »).

Le Pacte s'est substitué dans son intégralité au pacte d'associés conclu le 21 juin 2013 entre M. Hugues Souparis, HI Finance et Abénex Capital et reprend, dans des termes substantiellement similaires, les stipulations de ce précédent pacte, sous réserves des modifications ayant pour objet de refléter l'entrée de Cathay Capital au capital de Surys.

En application du Pacte :

- la composition du conseil d'administration de la Société pourra être modifiée consécutivement à la désignation d'un représentant d'Abénex Capital en qualité d'administrateur ;
- Cathay Capital pourra être représenté par un censeur au conseil d'administration d'Hologram. Industries (après modification des statuts d'Hologram. Industries, qui serait soumise pour approbation à la plus prochaine

⁴ Etant précisé que s'agissant de HI Finance, le Pacte est entré en vigueur à compter de la date à laquelle HI Finance est devenue associée de Surys, soit le 1^{er} juillet 2013.

⁵ Cf. D&I n°213C0822 en date du 2 juillet 2013, qui comporte un résumé des principales clauses du pacte d'associés conclu le 21 juin 2013.

assemblée générale annuelle de la Société et sous réserve que les titres Hologram. Industries n'aient pas été préalablement retirés de la cote) ;

- la direction générale d'Hologram. Industries pourra être dissociée des fonctions de président du conseil d'administration et assumée à terme par un nouveau directeur général, proposé par M. Hugues Souparis et dont la nomination aura été préalablement approuvée par le Conseil de surveillance de Surys ;
- les parties feront en sorte que certaines décisions importantes concernant la Société et ses filiales ne puissent pas être adoptées sans avoir été préalablement approuvées par le conseil de surveillance de Surys ;

En outre, conformément aux stipulations du Pacte, Hologram. Industries sera transformée en société par actions simplifiée dans un délai de trois mois à compter de la radiation des titres de la Société de la cote. La Société sera alors présidée par Surys, représentée à cette fin par son Président et les comités existants du Conseil d'administration de la Société seront supprimés.

4.2 Commissaires aux comptes d'Hologram. Industries

Les commissaires aux comptes sont :

- commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Frédéric Martineau
1-2 place des Saisons
92037 Paris La Défense Cedex

E & S Audit

M. Denis Mazurier
17 rue du Sergent Bauchat
75012 Paris

- commissaires aux comptes suppléants :

AUDITEX

Adresse ou siège social :
1-2 place des Saisons
92037 Paris La Défense Cedex

Jean-Luc Besson

17 rue du Sergent Bauchat
75012 Paris

5. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

5.1 Historique

- 1985 :** Création d'Hologram. Industries. Lancement des recherches sur les images tridimensionnelles.
- 1989 :** Développement des techniques de production en grande série par estampage base du métier actuel d'Hologram. Industries.
- 1993-1996 :** Développement des composants optiques d'authentification et mise au point des produits utilisés dans le domaine de la sécurité. Implantation de la Société à l'étranger (Pologne) et mise en place d'un

réseau d'agents.

- 1997-1998 :** Phase d'investissement. Admission des actions Hologram. Industries à Bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998.
- 1999 :** Production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.
- 2000 :** Doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.
- 2001-2002 :** Poursuite du développement industriel.
- 2003 :** La Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération (Diffraction Identification Devices ou DID®).
- 2006 :** Acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique. Ce laboratoire a développé une technologie de rupture permettant la personnalisation d'hologrammes à partir de films photopolymères.
- 2009-2010 :** Mise en œuvre d'une stratégie de diversification horizontale, par voie d'acquisition de briques technologiques complémentaires aux hologrammes, sur le marché de la lutte contre la contrefaçon :
- acquisition de la société Advestigo, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites permettant à la Société, d'acquérir un savoir-faire dans l'authentification digitale et de traçabilité sur Internet ;
 - acquisition de certains actifs des sociétés américaines SecureMark Decal et Ariston Reflective. Basée à Chicago, SecureMark Decal conçoit et fabrique des étiquettes de sécurité, en particulier sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles, destinés notamment à la protection des véhicules de plusieurs Etats américains ;
 - acquisition de la société hollandaise Keesing Reference System BV, éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque.
- Acquisition, par l'intermédiaire de la filiale américaine SecureMark Decal, des actifs des sociétés Label Systems Inc. et Label Systems Authentication LLC, sociétés spécialisées dans la conception, la fabrication, et la commercialisation d'étiquettes holographiques de sécurité pour la protection des produits de marque.
- 2011 :** Acquisition de SAS Bussy Industries qui porte un ensemble immobilier industriel aménagé spécifiquement pour l'exercice de son activité, notamment lié à la sécurité du site. Elle permet également d'avoir la jouissance libre des réserves foncières qui seront nécessaires au développement des surfaces de production.
- 2012 :** Gain de références significatives (passeports chinois et mexicain). Acquisition, par la filiale SecureMark Decal, d'un nouveau site de production à Trumbull aux Etats-Unis (CT). Cette usine, d'une surface de 5 000 m², accueille depuis septembre 2012 l'ensemble des activités américaines.
- 2013 :** Dépôt et lancement de l'Offre de Juillet 2013 dans le cadre de la réorganisation par Monsieur Hugues Souparis de sa participation au capital d'Hologram. Industries.

Acquisition du solde des intérêts des actionnaires minoritaires de la société Kees Team BV par la Société et constitution par Keesing Reference Systems BV d'une filiale à 100 %, Keesing Technologies Inc., en vue du développement des activités digitales sur le continent Nord-américain.

5.2 Chiffres clés relatifs à la situation financière d'Hologram. Industries

Les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la Société sont présentés dans le Document de Référence 2012.

Depuis le dépôt du Document de Référence 2012, Hologram. Industries a publié des communiqués relatifs à son chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 et sur les tendances de l'année 2013, qui sont reproduits dans le document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables relatives à la Société déposé le 9 juillet 2013 auprès de l'AMF dans le cadre de l'Offre de Juillet 2013.

Depuis le dépôt de ce document, le 9 juillet 2013, Hologram. Industries a publié son rapport financier semestriel au 30 juin 2013 ainsi que les communiqués suivants (qui sont disponibles en ligne sur le site internet www.hologram.industries.com) :

5.2.1 Publication du chiffre d'affaires du premier semestre 2013

Le 10 juillet 2013, la Société a publié le communiqué reproduit ci-dessous concernant son chiffre d'affaires du premier semestre 2013 :

« Marne-la-Vallée, le 10 juillet 2013

CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIER SEMESTRE 2013 : 23,1 M€ (+ 2,5 %)

en M€	2013	2012	Variation	Rappel 2011
Premier trimestre	10,1	9,7	+5 %	9,0
Deuxième trimestre	13,0	12,9	+1 %	11,3
Premier semestre	23,1	22,5	+2,5 %	20,3

Hologram. Industries a réalisé sur le deuxième trimestre 2013 un chiffre d'affaires de 13,0 M€, en légère croissance par rapport à la même période sur 2012.

Sur les six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires ressort à 23,1 M€, en hausse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2012. Ce ralentissement de la croissance des ventes résulte principalement de décalages temporels de facturations reportées sur le second semestre.

Au 30 juin 2013, le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires s'est élevé à 3,0 M€ (contre 3,6 M€ à fin juin 2012).

Répartition géographique des ventes

En millions d'euros	S1-13		S1-12		2012	
Europe de l'Ouest	10,9	47 %	8,5	38 %	21,1	43 %
Europe de l'Est	4,3	19 %	4,3	19 %	8,6	18 %
Reste du monde	7,9	34 %	9,8	44 %	19,2	39 %
<i>Dont Asie Pacifique</i>	3,7	16 %	6,2	28 %	5,3	11 %
<i>Dont Amériques</i>	2,6	11 %	2,7	12 %	11,1	23 %
<i>Dont Moyen-Orient Afrique</i>	1,6	7 %	0,8	4 %	2,8	5 %
Total	23,1	100 %	22,5	100 %	48,9	100 %

La zone Europe de l'Ouest a connu le plus fort taux de croissance sur la période (+28 %). En revanche, la zone Asie a été impactée par des décalages de facturations, et par la baisse des ventes réalisées sur cette zone par les produits Motorola.

Répartition par destination applicative

En millions d'euros	S1-13		S1-12		2012	
Documents d'identité	12,9	56 %	12,5	56 %	25,7	52 %
Identification véhicules	5,8	25 %	4,9	22 %	10,8	22 %
Protection des marques	2,2	10 %	2,8	12 %	4,7	10 %
Fiduciaire	1,6	7 %	1,8	8 %	6,0	12 %
Autres	0,5	2 %	0,4	2 %	1,7	4 %
Total	23,1	100 %	22,5	100 %	48,9	100 %

La hausse d'activité a été portée principalement par les documents d'identification des véhicules (+17 %). Avec un chiffre d'affaires de 12,9 M€, les documents d'identité restent la première destination applicative du groupe (56 % du chiffre d'affaires consolidé). Le segment de la protection des produits de marques (2,2 M€) a été notamment impacté par la poursuite du déclin des ventes réalisées avec Motorola.

Dans le chiffre d'affaires global, les activités digitales ont représenté un volume d'activité de 2,0 M€ au premier semestre, en baisse de 5 % par rapport au premier semestre 2012.

Situation financière et perspectives

Après refinancement de l'acquisition en avril 2013 du nouveau site de Bussy Saint-Georges, l'endettement net du Groupe à fin juin s'élève à 3,8 M€ (contre une trésorerie positive de 2,5 M€ au 31 décembre 2012).

Le volume des prises de commandes, couplé aux décalages de facturations observés sur le premier semestre, permettent d'anticiper un deuxième semestre en forte hausse par rapport au deuxième semestre 2012.

Comme annoncé, compte tenu de la forte récurrence de la majeure partie des affaires existantes et du volume anticipé sur les nouvelles affaires, le Groupe confirme sur 2013 son objectif d'une croissance d'activité à deux chiffres et d'une marge opérationnelle supérieure à 20 %.

Offre amicale initiée par la société SURYS au prix de 35 € par action

Hologram. Industries fait actuellement l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) initiée par la société SURYS au prix de 35 € par action. Cette offre sera ouverte à compter du 11 juillet et jusqu'au 2 août 2013 inclus.

L'offre, qui valorise à l'issue d'un processus d'enchères compétitif l'action à un prix supérieur à son plus haut historique, a été recommandée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

Elle intervient dans un contexte de transition pour Hologram. Industries avec deux défis majeurs à relever :

- Préparer une transition managériale progressive avec le fondateur, qui prévoit notamment le recrutement d'un Directeur Général ;
- Faire face à un plan d'investissements d'envergure, le plus important de son histoire. Ce plan comprend notamment la construction du deuxième site industriel à Bussy-Saint-Georges, qui devrait voir le jour d'ici 12 à 18 mois, et dont la mise en œuvre comporte des risques industriels. »

5.2.2 Publication des résultats du premier semestre 2013

Le 26 juillet 2013, la Société a publié le communiqué ci-dessous concernant les résultats du premier semestre 2013 :

« Marne-la-Vallée, le 26 juillet 2013

RESULTATS 1ER SEMESTRE 2013
CHIFFRE D'AFFAIRES : 23,1 M€
MARGE OPERATIONNELLE COURANTE : 19,1 %
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE OUVERTE JUSQU'AU 2 AOUT INCLUS

Chiffres consolidés en M€	S1-2013	S1-2012	Rappel 2012
Chiffre d'Affaires	23,1	22,5	48,9
Résultat Opérationnel Courant	4,4	5,0	10,8
ROC / CA	19,1 %	22,3 %	22,1 %
Résultat net - Part du groupe	2,6	3,0	6,4
RNPG / CA	11,2 %	13,3 %	13,2 %

Sur les six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires ressort à 23,1 M€, en hausse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2012. Ce ralentissement de la croissance des ventes résulte principalement de décalages de facturations reportées sur le second semestre.

Au 30 juin 2013, le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires s'est élevé à 3,0 M€ (contre 3,6 M€ à fin juin 2012).

Une rentabilité opérationnelle de 19 %

La marge brute ressort à 84,9 % au premier semestre 2013, en hausse de 0,2 point par rapport à la même période sur 2012.

Le résultat opérationnel courant ressort à 4,4 M€, soit 19,1 % rapporté au chiffre d'affaires, contre 5,0 M€ sur la même période l'année précédente (22,3 %).

Ce résultat intègre une perte de change de 0,1 M€ sur la période, contre un gain de change de 0,4 M€ sur le premier semestre 2012.

Le résultat net part du Groupe, s'établit à 2,6 M€ à comparer à 3,0 M€ au premier semestre 2012. La marge nette s'élève à 11,2 %. Le bénéfice net par action est de 0,50 €, en retrait de 14 % par rapport au premier semestre 2012.

Après refinancement de l'acquisition du nouveau site de Bussy Saint-Georges pour 3,7 M€, et versement du dividende pour un montant de 2,1 M€, l'endettement net du Groupe à fin juin s'élève à 3,8 M€ (contre une trésorerie positive de 2,5 M€ au 31 décembre 2012).

Perspectives

Comme annoncé lors du communiqué du 10 juillet dernier, et en dépit du ralentissement de la croissance constaté sur le premier semestre, le Groupe confirme son objectif d'une croissance d'activité à deux chiffres pour 2013 et d'une marge opérationnelle supérieure à 20 % compte tenu d'une activité anticipée en hausse sur le second semestre.

OPAS en cours jusqu'au 2 août inclus

Hologram. Industries fait actuellement l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée (l'Offre) amicale initiée par la société SURYS au prix de 35 € par action. Cette Offre est ouverte depuis le 11 juillet 2013 et se clôturera le 2 août 2013 inclus.

L'Offre valorise la société sur la base d'un multiple de 3,9 fois le chiffre d'affaires et 14,1 fois l'EBITDA 2012.

En date du 26 juillet 2013, la société SURYS détient 86,65 % du capital et 85,58 % des droits de vote (hors les actions auto-détenues par Hologram. Industries représentant 4,86 % du capital et 4,80 % des droits de vote), calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'offre est ouverte jusqu'au 2 août 2013 inclus. Le résultat définitif de l'Offre devrait être publié par l'AMF le 5 août au plus tard.

Toutes les informations concernant l'Offre sont disponibles sur le site internet de la société (www.hologramindustries.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). »

5.2.3 Résiliation du contrat de liquidité

Le 6 septembre 2013, la Société a publié le communiqué ci-dessous concernant la résiliation du contrat de liquidité en place au sein de la Société :

« Marne-la-Vallée, le 6 septembre 2013

RESILIATION D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Le 3 septembre 2013, la société Hologram. Industries a résilié le contrat de liquidité qu'elle avait confié le 1^{er} juillet 2005, en conformité avec la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision AMF du 22 mars 2005, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat, soit au 30 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 700 actions Hologram. Industries
- 125 944,92 euros. »

5.2.4 Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013

Le 15 octobre 2013, la Société a publié le communiqué ci-dessous concernant son chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013 :

« Marne-la-Vallée, le 15 octobre 2013

CHIFFRE D'AFFAIRES A FIN SEPTEMBRE 2013: 33,3 M€

1

En millions d'euros	2013	2012	Variation	Rappel 2011
Premier trimestre	10,1	9,7	+5 %	9,0
Deuxième trimestre	13,0	12,9	+1 %	11,3
Premier semestre	23,1	22,5	+2,5 %	20,3
Troisième trimestre	10,2	11,0	-7,2 %	9,9
Total 9 mois	33,3	33,6	-0,7 %	30,2

Sur le troisième trimestre 2013, le groupe Hologram. Industries enregistre un chiffre d'affaires de 10,2 M€, en retrait de 7,2 % par rapport au troisième trimestre 2012. Cette évolution est liée aux décalages de commandes et de facturations, constatés depuis le deuxième trimestre, qui n'ont pu être résorbés.

En cumul sur les neuf premiers mois, l'activité affiche un recul limité à 0,7 % par rapport à la même période de 2012.

Le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires s'est élevé à 4,8 M€ (contre 5,5 M€ sur les neuf premiers mois en 2012).

Répartition géographique des ventes

En millions d'euros	9 mois 2013		9 mois 2012		2012	
Europe de l'Ouest	16,0	48 %	12,2	36 %	21,1	43 %
Europe de l'Est	5,8	17 %	7,0	21 %	8,6	18 %
Reste du monde	11,5	35 %	14,4	43 %	19,2	39 %
Dont Asie Pacifique	4,9	15 %	9,1	27 %	11,1	23 %
Dont Amériques	4,3	13 %	3,7	11 %	5,3	11 %
Dont Moyen-Orient Afrique	2,3	7 %	1,5	5 %	2,8	5 %
Total	33,3	100 %	33,6	100 %	48,9	100 %

La zone Europe de l'Ouest poursuit une croissance soutenue et enregistre la plus forte hausse sur la période (+ 31 %). En revanche, la zone Asie reste impactée par des décalages de facturations, et par la baisse des ventes réalisées sur cette zone par les produits Motorola.

Répartition par destination applicative

En millions d'euros	9 mois 2013		9 mois 2012		2012	
Documents d'identité	16,7	50 %	18,2	54 %	25,7	52 %
Identification véhicules	9,1	27 %	8,1	24 %	10,8	22 %
Protection des marques	3,4	10 %	3,9	12 %	4,7	10 %
Fiduciaire	3,5	11 %	2,5	7 %	6,0	12 %
Autres	0,7	2 %	0,9	3 %	1,7	4 %
Total	33,3	100 %	33,6	100 %	48,9	100 %

La hausse d'activité a été portée principalement par les documents d'identification des véhicules (+12 %) et par le fiduciaire (+1,0 M€). En dépit d'un retrait de 1,5 M€, les documents d'identité restent la première destination applicative du groupe (50 % du chiffre d'affaires consolidé). Le segment de la protection des produits de marques a été notamment impacté par la poursuite du déclin des ventes réalisées avec Motorola.

Dans le chiffre d'affaires global, les activités digitales ont représenté un volume d'activité de 2,8 M€ sur neuf mois, à comparer aux 3 M€ réalisés sur la même période en 2012.

Situation financière et perspectives

Au 30 septembre 2013, l'endettement du Groupe, net de la trésorerie, s'élève à 5,3 M€. En dépit de la relative stabilité du chiffre d'affaires observée à date, le niveau élevé du Chiffre d'Affaires anticipé sur le quatrième trimestre permettra au groupe d'atteindre, comme anticipé, un niveau de croissance soutenu par rapport à l'année précédente. »

6. LIENS CAPITALISTIQUES

6.1 Répartition du capital

La répartition du capital et des droits de vote⁶ d'Hologram. Industries à la date du présent document, postérieurement (i) à la clôture de l'Offre de Juillet 2013, le 2 août 2013, (ii) aux acquisitions subséquentes sur le marché de 55 213 actions Hologram. Industries et (iii) aux acquisitions effectuées par l'Initiateur sur le marché depuis le 13 novembre 2013 dans le cadre de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF de 11 535 actions Hologram. Industries :

⁶ Calculés en tenant compte des droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

	Capital		Droits de vote ^(a)	
	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Surys	4 936 146 ^(b)	90,91	4 936 146	90,90
Auto-détention ^(c)	268 735	4,95	[268 735] ^(d)	4,95
Autres actionnaires	224 665	4,14	225 313	4,15
Total	5 429 546	100,00	5 430 194 ^(e)	100,00

^(a) Les actions inscrites sous la forme nominative et détenues par un même actionnaire depuis plus de deux ans se voient attribuer un droit de vote double conformément à l'article 39 des statuts d'Hologram. Industries.

^(b) En ce compris quatre actions Hologram. Industries prêtées par Surys à quatre administrateurs de la Société dans le cadre de prêts de consommation d'actions en vue de se conformer aux statuts de la Société et qui lui seront restituées au jour de la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire.

^(c) En conséquence de la résiliation, le 3 septembre 2013, du contrat de liquidité que la Société avait confié le 1er juillet 2005 à la société de bourse Gilbert Dupont, en conformité avec la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision AMF du 22 mars 2005, la Société s'est vue restituer 5 200 actions propres affectées au contrat de liquidité.

^(d) Les droits de vote attachés aux actions auto-détenues sont suspendus.

^(e) Compte tenu de la perte des droits de vote double résultant de l'acquisition par Surys, le 21 juin 2013, de 447 761 actions Hologram. Industries auprès de HI Finance et de l'apport par HI Finance, le 1er juillet 2013, de 2 730 161 actions Hologram. Industries et des acquisitions réalisées entre le dépôt de l'Offre de Juillet 2013, le 24 juin 2013, et la date du présent document (art. L. 225-124 du Code de commerce).

6.2 Franchissements de seuils

Depuis l'ouverture de l'Offre de Juillet 2013, le 11 juillet 2013, Surys a déclaré auprès de la Société avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2013, les seuils de 90 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 4 887 868 actions représentant autant de droits de vote, soit 90,02 % du capital et 90,003 % des droits de vote de la Société⁷

6.3 Stipulations du Pacte relatives aux transferts de titres Hologram. Industries

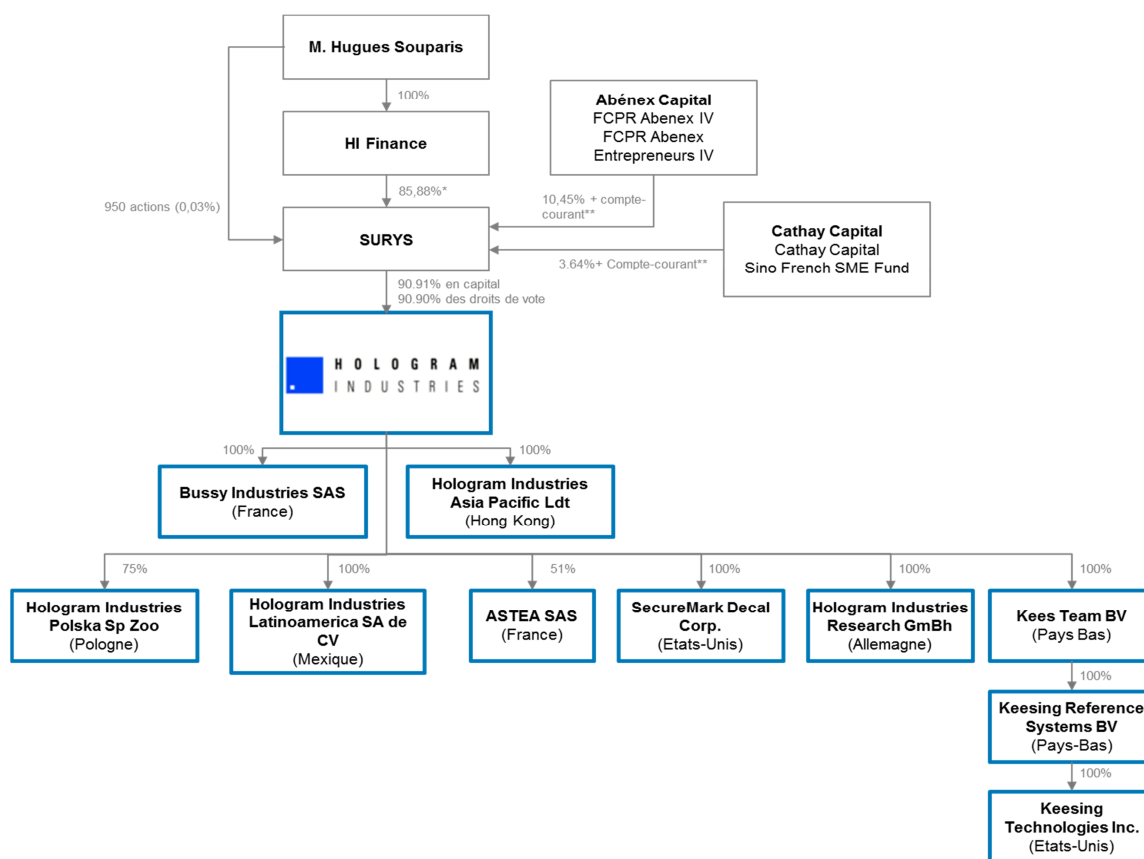
En application des termes du Pacte, toute cession ou acquisition par Surys de titres Hologram. Industries doit être réalisée au prix de l'Offre, sauf accord entre les parties au Pacte. En outre, en application du Pacte, toute annulation des titres Hologram. Industries doit être préalablement approuvée à la majorité de ses membres par le conseil de surveillance de Surys, le vote favorable d'au moins un membre représentant Abénex Capital étant requis dans ce cas.

A l'exception du Pacte, Hologram. Industries n'a connaissance d'aucun accord d'actionnaires en vigueur à ce jour pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions Hologram. Industries et à l'exercice des droits de vote attachés.

6.4 Organigramme du groupe Hologram. Industries à la date du présent document

Organigramme simplifié de l'actionnariat d'Hologram. Industries à la date du présent document :

⁷ Cf. D&I n°213C1439 en date du 27 septembre 2013.



* après conversion de l'avance d'un montant total de 4 577 503,39 euros consentie par HI Finance le 1er juillet 2013 et de l'avance d'un montant total de 35 824 978,11 euros consenties par Abénex Capital (hypothèse de mise en œuvre du retrait obligatoire et d'acquisition de 100% des actions Hologram. Industries à l'issue de l'Offre), le capital et les droits de vote de Surys seraient détenus à hauteur de 65,40% par HI Finance.

** après conversion de l'avance d'un montant total de 4 577 503,39 euros consentie par HI Finance le 1er juillet 2013 et de l'avance d'un montant total de 35 824 978,11 euros consenties par Abénex Capital (hypothèse de mise en œuvre du retrait obligatoire et d'acquisition de 100% des actions Hologram. Industries à l'issue de l'Offre), le capital et les droits de vote de Surys seraient détenus à hauteur de 23,88% par Abénex Capital et 10,72% par Cathay Capital.

7. FAITS EXCEPTIONNELS CONCERNANT HOLOGRAM. INDUSTRIES

En dehors de l'Offre de Juillet 2013 et de l'Offre (et, plus généralement, des opérations décrites dans la note en réponse établie par la Société, ayant reçu le visa n°13-365 en date du 26 novembre 2013), la Société n'a pas connaissance de faits exceptionnels qui ne seraient pas présentés dans le Document de Référence 2012.

8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

En application de la 4^{ème} résolution votée lors de l'assemblée générale annuelle réunie le 25 avril 2013, il a été décidé de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 2 167 018,40 euros correspondant à une somme de 0,40 euro pour chacune des 5 417 546 actions composant, au 25 avril 2013, le capital social d'Hologram. Industries sous réserve d'ajustement du nombre de titres en auto-détention.

La mise en paiement du dernier dividende a eu lieu le 3 mai 2013.

La politique de distribution de dividende d'Hologram. Industries sera examinée ultérieurement en accord avec la capacité distributrice d'Hologram. Industries, de sa situation financière et de ses besoins financiers. Dans ce cadre, le conseil d'administration, conformément aux lois applicables et aux statuts d'Hologram. Industries, se réserve le droit de ne pas proposer aux prochaines assemblées générales, le versement d'un dividende.

9. AUTRES INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Hologram. Industries, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le Document de Référence incluant les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que dans le rapport financier semestriel de la Société établi au 30 juin 2013 ; étant précisé que le Document de Référence et le rapport financier semestriel comportent également les rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport de gestion décrivant l'activité d'Hologram. Industries pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figure page 147 du Document de Référence 2012, et la revue d'activité d'Hologram. Industries relative au premier semestre 2013 figure dans le rapport financier semestriel.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent respectivement aux pages 69 et 79 du Document de Référence 2012.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure page 114 du Document de Référence 2012.

Ces informations, incorporées par référence au présent document, sont disponibles en version électronique sur le site internet de la Société (www.hologram-industries.com) et le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivant :

Hologram. Industries
Parc d'Activité Gustave Eiffel
22 avenue de l'Europe, Bussy-Saint-Georges
77607 Marne La Vallée Cedex 3

9.1 Autres événements récents

9.1.1 Entrée de Cathay Capital au capital de Surys

Le 7 octobre 2013, la Société a publié le communiqué reproduit ci-dessous :

« Cathay rejoint Abénex au capital de Surys, actionnaire de référence d'Hologram. Industries

Surys, actionnaire de contrôle de Hologram. Industries, annonce l'entrée en date du 4 octobre dernier de fonds gérés par Cathay Capital au sein de son capital, à l'issue de l'acquisition d'une participation minoritaire auprès du fonds commun de placement à risques Abénex IV.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la syndication de la participation détenue par les fonds gérés par Abénex Capital, telle que mentionnée dans la note d'information du 9 juillet 2013 établie par Surys à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Hologram. Industries.

A l'issue de la mise en œuvre des accords entre Abénex Capital et Cathay Capital, le capital social de Surys sera détenu par M. Hugues Souparis (directement et indirectement au travers de la société H.I. Finance) à hauteur de 85,91 %, par Abénex Capital à hauteur de 9,72 % et par Cathay Capital à hauteur de 4,37 %. »

9.1.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hologram. Industries et les sociétés de son groupe font l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de leurs affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière d'Hologram. Industries et/ou de son groupe. A la connaissance d'Hologram. Industries, il n'existe pas d'autre procédure

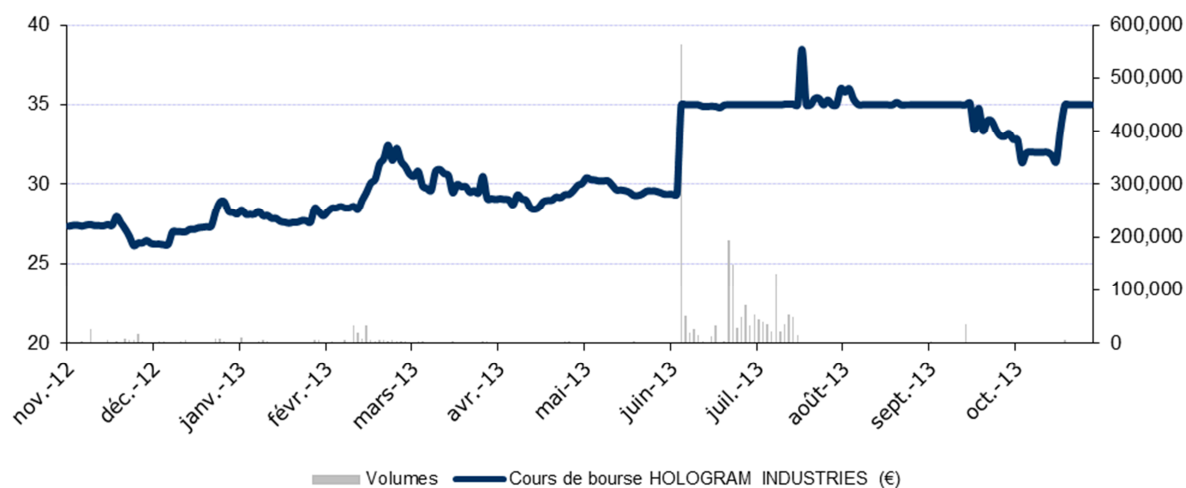
gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son groupe.

9.1.3 Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Hologram. Industries

Les actions d'Hologram. Industries sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062168. La cotation s'effectue en continu.

Le cours de l'action Hologram. Industries était de 29,38 euros à la clôture de la dernière séance de bourse, le 19 juin 2013, avant suspension du cours et annonce de l'Offre de Juillet 2013. 14 % du capital a été échangé sur les 12 mois ayant précédés le 19 juin 2013.

L'évolution du cours de bourse de l'action Hologram. Industries sur les douze derniers mois est la suivante :



9.1.4 Dépôt du projet d'Offre par la société Surys

Le 12 novembre 2013, Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société Surys, a déposé auprès de l'AMF un projet de note d'information établi dans le cadre de l'Offre. Un communiqué de dépôt de ce projet de note d'information a été diffusé le 12 novembre 2013 par Surys. Il est disponible sur le site internet d'Hologram. Industries (www.hologram-industries.com).

Un projet de note en réponse a été déposé auprès de l'AMF, le 12 novembre 2013, par Hologram. Industries, incluant, en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Paper Audit & Conseil, agissant en qualité d'expert indépendant. Un communiqué de dépôt de ce projet de note en réponse a été diffusé le 12 novembre 2013. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la société Hologram. Industries (www.hologram-industries.com).

9.1.5 Information sur l'acquisition de l'usine de Bussy Saint-Georges

Hologram. Industries a finalisé, le 22 avril 2013, l'acquisition d'une nouvelle usine de 5000 m² sur le site de Bussy Saint-Georges. Cette opération doit contribuer à quasiment doubler la surface de production de la Société en France d'ici fin 2013 afin de permettre l'augmentation des capacités induites par les perspectives de croissance. La mise en œuvre du projet de construction de ce deuxième site, qui devrait voir le jour courant 2014, comporte des risques industriels.

9.1.6 Informations sur les tendances

En dépit de la relative stabilité du chiffre d'affaires observée à date, le niveau élevé du chiffre d'affaires anticipé sur le quatrième trimestre permettra au groupe d'atteindre, comme anticipé, un niveau de croissance soutenu par rapport à l'année précédente. Le taux de marge opérationnelle pourrait atteindre 20% sur l'exercice. La Société maintient par ailleurs son objectif de réaliser 75 millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2015.

9.2 Calendrier indicatif de l'Offre

26 novembre 2013	Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information de l'Initiateur et visa de la note en réponse d'Hologram. Industries
27 novembre 2013	Mise à disposition du public et mise en ligne sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) (i) de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse d'Hologram. Industries visées par l'AMF et (ii) des documents « Autres Informations » relatifs aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de l'Initiateur et d'Hologram. Industries
27 novembre 2013	Communiqués sur les modalités de mise à disposition des notes de l'Initiateur et d'Hologram. Industries et des documents « Autres Informations »
28 novembre 2013	Ouverture de l'Offre
11 décembre 2013	Clôture de l'Offre
12 décembre 2013	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre
Dans les plus brefs délais à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre par l'AMF	Mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire

10. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A HOLOGRAM. INDUSTRIES

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 26 novembre 2013 comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Le 26 novembre 2013

M. Hugues Souparis

Président-directeur général d'Hologram. Industries